Sur la "Symphonie pastorale

'n

le Đ:

'n.

eł

3

m

a ga

30

Q B nî.

D2 26

fie na

M

te

sa le

Nous recevons la note sulvante :

A la suite d'une erreur d'interprétation dans la distribution des prix du Festival de Cannes, la presque totalité de la presse a annoncé que La Bataille du rail avait recu le Grand Prix International.

Il vous appartient de rétablir la vérité de réparer une injustice cans cela porter le moindre préjudice à l'admirable film de René Clément.

La récompense suprême prévue au ré-

glement du Festival de Cannes, porte le . Grand Prix du Festival International **de** Cannes ,

Il est destiné à récompenser le mellleur film présenté pour chaque pays. Ce prix a été décerné, à l'unanimité, pour la France, à La Symphonie Pastorale

Le prix remporté par La Bataille du rail porte le titre de « Prix du Jury international ». Il est attribué à l'un des films de chacun des pays qui en ont préau moins quatre, mais ne peut être décerné à un film ayant obtenu la consécration suprême

Ci-joint le communiqué que le Jury International et le Comité d'Organisation du Festival ont tenu à rédiger à la suite de la confusion qui s'est produite dans

l'interprétation de prix.

Le Jury International et le Comité d'Organisation du Festival tiennens à rappeler que la récompense suprême prévue our le réglement pour chacun des pays participants est le « Grand Prix International du Festival du Film. . Ce prix a été astribué à l'unanimté pour la France d La Symphonie Pastorele.

e Prix du Jury International figure au règlement — que le Jury n'a nullement enfreint - pour récompenser l'effort d'un pays qui aura présenté au moins quatre films. Il ne pouvait être décerné qu'à une couvre qui n'avait pas obtenu la consécration suprême,

Festival International

du Film de Cannes, Le Secrétaire Général FABRE LE BRET.

re . αŝ E.C et 1u

fais ec. se tres 45.

314 wi

mis vi-

8,

10

... RESI